

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

8 novembre 2019

Date d'affichage :

21 novembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jacquie DIOGON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191127-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 27

OBJET : Subvention exceptionnelle : Rugby Club de RIOM

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 28 octobre 2019.

La saison 2018-2019 du Rugby Club Rimois fut un succès :

- L'équipe 1^{ère} a terminé 2^{ème} de sa poule de fédéral 3 et était à un match de la montée en fédéral 2,
- La réserve a atteint les demi-finales des championnats de France,
- Les équipes U16 et U18 ont évolué au plus haut niveau national,
- L'école de rugby a remporté de nombreux challenges régionaux et nationaux. Elle a notamment représenté la région AURA lors du challenge inter-régions de Narbonne.

De plus, le 30 août dernier en amont du match amical de rugby France-Italie, le club a reçu de la part de la Fédération Française de Rugby, le trophée Passion. Cette distinction récompense les clubs fédéraux réservant le meilleur accueil aux adversaires et ayant le meilleur état d'esprit sportif au cours de la saison.

Le Rugby Club Rimois a su représenter de la meilleure des manières la Commune de Riom durant la saison 2018-2019 valorisant l'image de Ville sportive. Il est ainsi proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Les crédits seront prélevés sur la ligne subventions aux associations sportives, enveloppe 5908.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Rugby Club de RIOM.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL